

Guide métropolitain du Don alimentaire

Métropole Aix Marseille Provence



Le Pharo
58, Boulevard Charles-livon
13007 Marseille

[Voir le site internet](#)



Auteur :

Christelle Deblais
christelle.deblais@ampmetropole.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)

CONTEXTE



La Métropole Aix-Marseille Provence est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre qui regroupe 92 communes d'un seul tenant et compte plus de 1 850 000 habitants.

La Métropole a défini, en complément du schéma métropolitain, son Plan de prévention des déchets ménagers et assimilés 2019-2025 (PMPDMA), approuvé lors du conseil de Métropole du 19 décembre 2019. Ce plan s'inscrit dans le Plan climat-air-énergie métropolitain et définit 4 axes de travail :

- Axe 1 : Sensibiliser à la réduction des déchets pour faire évoluer les comportements ;
- Axe 2 : Harmoniser les modalités de gestion des déchets d'activités économiques sur le territoire afin de favoriser l'émergence de solutions adaptées ;
- Axe 3 : Valoriser la ressource « biodéchets » et lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- Axe 4 : Donner une seconde vie aux produits et objets.

[Le Plan de prévention PMPDMA](#) est la première étape de l'objectif 2035 d'une Métropole zéro déchet zéro gaspillage.

Il a pour objectif de réduire de 10 % le ratio annuel des déchets ménagers et assimilés par habitant en 2025 par rapport à 2015, en cohérence avec les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets qui prévoit de réduire de 10% la production de l'ensemble des déchets.

La Métropole est également engagée dans [le Projet Alimentaire Territorial avec le PETR du Pays d'Arles](#), co-construit avec l'ensemble des acteurs depuis 2018. Il regroupe 25 actions réparties en 6 thématiques.

L'axe commun de ces 2 stratégies est la réduction du gaspillage alimentaire.

La Métropole souhaite ainsi réduire le gaspillage alimentaire, en proposant un outil aux acteurs du territoire : [le guide du don alimentaire](#).

Le site de la métropole sur le sujet : <https://www.ampmetropole.fr/reduire-trier-collecter-traiter-le-cercle-vertueux>

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Réalisation d'un guide sur le don alimentaire en collaboration avec les partenaires à destination des associations et producteurs du territoire métropolitain. L'objectif de ce guide est de proposer un outil local décliné et adapté au territoire. Il s'agit également de promouvoir auprès des associations et producteurs les réseaux existants de la filière don.

Résultats qualitatifs

Le guide a été rédigé puis diffusé auprès :

- des élus en commissions
- aux maires des communes de la métropole en format papier
- des partenaires en format numérique via le site de la Métropole.

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

Conscient de l'enjeu du gaspillage alimentaire sur son territoire, la Métropole a inscrit la lutte contre le gaspillage alimentaire comme un axe fort de son plan de prévention des déchets ménagers et assimilés, délibéré en décembre 2019. La rédaction de ce guide métropolitain fait partie des actions de ce plan.

Il s'adresse aux acteurs de la restauration collective, aux grandes surfaces, aux commerces de proximité et aux agriculteurs souhaitant s'inscrire dans une démarche solidaire pour gérer les surplus de denrées et ainsi lutter contre le gaspillage alimentaire.

Cet outil, local et adapté au territoire, permet de faciliter les échanges entre ces acteurs et les associations receveuses des produits alimentaires dans un but de redistribution aux personnes dans le besoin (la loi EGalim prévoit l'obligation de mise en place d'une convention entre la restauration collective et une association caritative habilitée.)

Il permet également de promouvoir les réseaux de la filière du don auprès des associations et des producteurs qui n'en auraient pas connaissance.

Planning

2018 : Une première étude sur le don avait été réalisée sur le Territoire du Pays d'Aix, en collaboration avec l'IUT d'Aix-Marseille. Il a été décidé d'actualiser son contenu et d'élargir le périmètre d'étude au territoire de la Métropole.

2019 : Réalisation de l'étude élargie grâce à des rencontres et à des interviews téléphoniques avec des représentants des différentes catégories d'acteurs impliqués dans le don.

Travail d'identification des acteurs, entretiens, analyse.

Rédaction du guide, validation par les partenaires, mise en page.

Mise en ligne du guide. Distribution sous format papier aux élus et partenaires.

Moyens humains

L'équipe projet était constituée de 4 membres du service "Information Prévention" de la Métropole, de 4 étudiant.e.s de l'IUT d'Aix, et d'un membre de la DRAAF. Ils et elles se sont mobilisés pendant 1 an.

Moyens financiers

Rémunération en interne des ressources humaines mobilisées.

Frais d'impression pour les versions papier du guide.

Moyens techniques

La réalisation des entretiens, la rédaction et la mise en page du document, la mise en ligne sur le site internet.

Partenaires mobilisés

IUT Aix-Marseille

DRAAF

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Mobilisation des acteurs

Difficultés rencontrées

Réaliser des entretiens avec une multitude d'acteurs.

Rédiger un guide qui s'adresse à toutes les tailles d'acteurs et d'organisations.

Recommandations éventuelles

Dans le prolongement de ce guide, une boîte à outils "réduction du gaspillage alimentaire" a été créée pour les communes du territoire, comprenant notamment une fiche pratique "don alimentaire en restauration scolaire".

Les outils sont disponibles sur le site de la métropole : <https://dechets.ampmetropole.fr/pro/gestion-reduction-reutilisation-recyclage/communes/>

Pour toute question à propos de cette fiche Optigède et du Guide Métropolitain du Don, veuillez contacter Sandy Soulaïne : sandy.soulaine@ampmetropole.fr

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | COLLECTIVITES LOCALES | GASPILLAGE ALIMENTAIRE | GUIDE | BIODECHET

Dernière actualisation

Mars 2022

Contact ADEME

Manon PULLIAT

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

mpulliat@sud.lcoopagri.coop
Direction régionale Provence-Alpes-
Côte d'Azur